



N° de résolution
ou annotation

Adoption règlement n° 492-23 modifiant le règlement de zonage no 399-12 afin d'annexer à son territoire une partie de celui de la ville de Lac-Mégantic

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Nantes a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 399-12 qui est entré en vigueur le 8 novembre 2012;

ATTENDU QUE le conseil désire inclure la décision du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui autorise d'annexer à son territoire une partie de celui de la ville de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 15 août 2023 et une séance de consultation a été tenue le 10 octobre 2023;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 12 septembre 2023 et qu'un deuxième projet de règlement a été adopté le 10 octobre 2023;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Richard Grenier, **appuyé par** Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents de décréter par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 399-12 tel que modifié par tous ces amendements, est à nouveau modifié par le présent règlement;

ARTICLE 2

Le plan de zonage numéro NAN-ZON-3 est modifié de la façon suivante:

- Créer la zone REC-4 avec le lot 3 479 397;

ARTICLE 3

La grille des spécifications feuille 5/9 est modifiée afin d'ajouter la zone REC-4 et d'y autoriser les usages suivants :

- Conservation et interprétation;
- Récréation extensive;
- Récréation intensive;
- Récréation commerciale;
- Loisirs et culture;
- Marge de recul avant min: 7,5m;
- Marge de recul avant max: -;
- Hauteur min: 4 m;
- Hauteur max: 15 m;
- Normes spéciales: 7.5.1 : Normes d'aménagement extérieur;
- Type d'entreposage extérieur B;

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME au Livre des Délibérations, le 14 novembre 2023.

DONNÉ, à la Municipalité de Nantes, le 27 novembre 2023.

Avis de motion	Le 15 août 2023
Adoption du premier règlement	Le 12 septembre 2023
Consultation publique	Le 10 octobre 2023
Adoption du deuxième règlement	Le 10 octobre 2023
Adoption du règlement	Le 14 novembre 2023
Entrée en vigueur (approbation de la MRC)	



N° de résolution
ou annotation

Daniel Gendron
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général Greffier-trésorier